

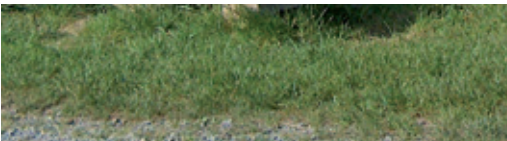
D'HISTOIRE

Un Brains

N°2 - 2014



L'Acheneau et ses marais jusqu'en 1939



SOMMAIRE

De l'antiquité au Moyen-Âge, une rivière stratégique	page 3
Trois seigneuries influentes	page 5
La voix des paysans	page 6
Des projets chimériques	page 11
Le marais aux exploitants	page 14
Une affaire de propriétaires : la société du canal de Buzay ...	page 14
Place aux cultivateurs	page 15
Le Conseil Municipal fait écho aux difficultés	page 18
La navigation et les ports	page 20
Conclusion	page 23

EDITORIAL

Le réaménagement des sentiers de randonnée de Brains inauguré en décembre 2013, puis l'ouverture prochaine d'une Maison du Lac à Bouaye par le Conseil Général, mettent l'accent sur le bassin de Grand Lieu et sa richesse écologique. Yves Lostanlen a saisi cette occasion pour rechercher comment l'Acheneau et ses marais ont marqué l'histoire de notre commune, tant sur les questions d'évacuation des eaux, d'intérêt agricole ou de navigation commerciale, jusqu'à la veille de la Seconde Guerre Mondiale.

Ce Brains d'Histoire n°2 donne une vision globale de situations et de faits que le temps avait relégués dans l'oubli.

*Jean-Pierre Legendre
Maire de Brains*

BRAINS D'HISTOIRE N°2 - 2014

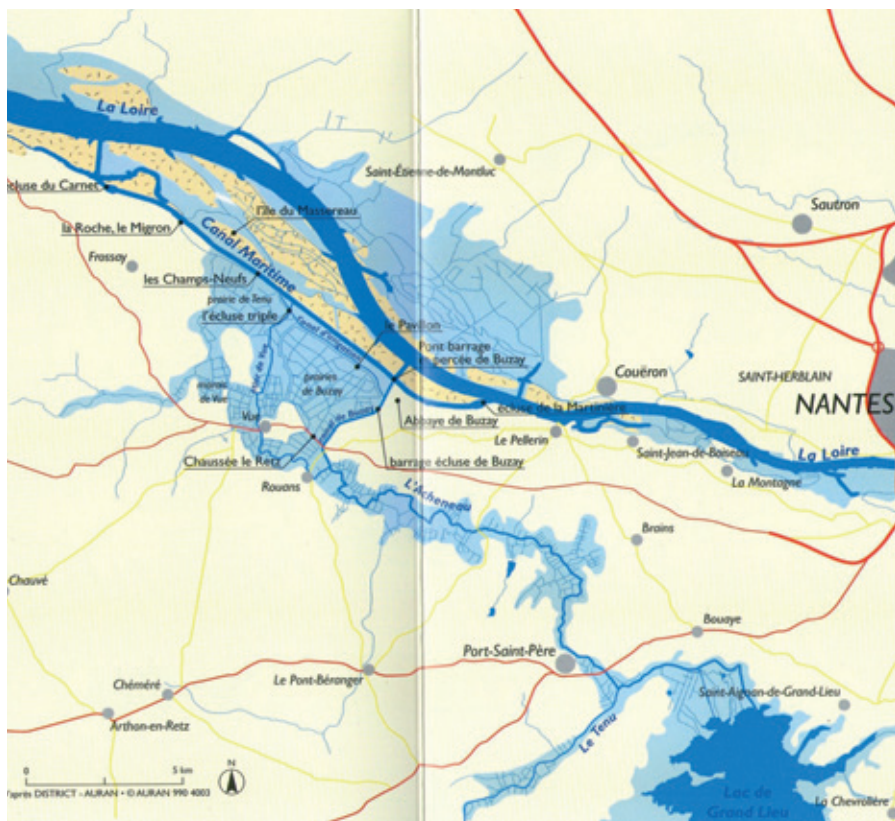
L'Acheneau et ses marais jusqu'en 1939

En constituant la limite sud-ouest de la commune, l'Acheneau décrit un quart de cercle d'où s'échappent deux langues de marais qui s'incrudent dans le plateau : la plus importante, innervée par la Grande Douve qui canalise dans sa partie finale le ruisseau de Lorieère, vient mourir en contre-bas de la Guerche ; l'autre se répand jusqu'au pied du village du Barré. Aux extrémités, que ce soit au Port-Hamoneau d'un côté, ou à la Vigne de Jasson de l'autre, le coteau est très proche de la rivière, si bien que le marais de Brains avec ses 160 hectares forme une entité spécifique qui possède sa propre histoire.

DE L'ANTIQUITÉ AU MOYEN-ÂGE, UNE RIVIÈRE STRATÉGIQUE

A leur arrivée, souligne D. PIERRELÉE, auteur de *Grand Lieu, lac et marais*, éd. Siloë, 2004, (p.66), les Romains découvrent un territoire

mis en valeur, notamment le long des rivières. A Port-Saint-Père, situé au principal franchissement du Tenu, s'exercent des activités commerciales.



Carte du Tenu et de ses appellations

Il s'y est établi un atelier monétaire mérovingien et c'est là que la première paroisse chrétienne s'est créée au 7^{ème} siècle, sur un territoire qui comprenait également Saint-Léger et Brains.

Après les invasions normandes, Alain BARBETORTE, l'homme de la reconquête bretonne, encourage la création de points fortifiés dans

la vallée du Tenu. Nous sommes au 10^{ème} siècle ; dans ce contexte naît la motte féodale de Jasson.

Dans les périodes qui suivront, qu'elles soient marquées par la prospérité ou par les guerres, la rivière restera un axe de circulation privilégié, plus efficace et plus sûr que les chemins cahoteux du pays.

TROIS SEIGNEURIES INFLUENTES

La motte féodale de Jasson n'est sans doute pas différente des autres : elle devait être constituée d'une enceinte de terre, entourée de fossés et de talus, avec un donjon, de bois à l'origine, reconstruit plus tard en pierre. Près de Jasson existe un lieudit appelé la Meilleraie : Emile BOUTIN, historien du pays de Retz, y voit l'indication d'une léproserie : on sait qu'elles étaient nombreuses au Moyen-Âge. Au nom de Jasson est lié celui de Malnoë, motte féodale également, située entre Pilon et le bourg de Cheix. A partir de 1339, pendant près de trois siècles, la châtelainie de Jasson-et-Malnoë appartenait aux TOURNEMINE, une des plus importantes familles nobles de Bretagne, bien implantée dans le pays de Retz, notamment à Frossay, Saint-Brévin et Sainte-Pazanne. Elle a élevé le château-fort de la Hunaudaye, près de Lamballe, dont les vestiges sont aujourd'hui mis en valeur par le Conseil Général des Côtes d'Armor. Dans la liste des propriétaires successifs, il faut retenir le nom de BINET DE

JASSON, instigateur du canal de Buzay, long de 3,5 kms entre Rouans et la Loire, qui avait obtenu l'incontournable accord des moines de l'abbaye, car le tracé traversait leurs biens. Pas le moindre vestige de château à fouiller : la bâtisse des TOURNEMINE, alliés de Charles DE BLOIS dans la guerre de succession de Bretagne, a été détruite sur ordre du vainqueur, Jean DE MONTFORT. Longtemps après fut édifié un peu plus loin un manoir appelé la Cour de Jasson, dont il est fait mention en 1560. Celui-ci a fait place, vers 1850, au pavillon de style balnéaire que l'on connaît aujourd'hui. Le seigneur de JASSON avait droit de haute justice, maîtrisait la pêche et l'accès à la rivière ; il possédait nombre de terres, de métairies et de marais.

Briord, ancienne motte féodale, qui domine la rive gauche de l'Acheneau, est sous la coupe des sires de Rezay (Rezé) du 13^{ème} siècle au milieu du 15^{ème}. Après des passages successifs en plusieurs mains, elle se retrouve dans le patrimoine

des L'ESPINAY (17^{ème} siècle) puis des CHARETTE (18^{ème} siècle). Les possessions de cette châtelainie s'étendaient sur plusieurs paroisses, Brains comprise.

Un temps juveigneurie de Briord, c'est-à-dire qu'elle revenait au dernier-né de son propriétaire, la Cour du Pesle n'intervient dans le paysage

seigneurial de la vallée de l'Acheneau de manière autonome qu'en 1650, lorsqu'elle est achetée par Pierre DE CORNULIER, seigneur de Lucinière en Joué-sur-Erdre. Déjà seigneur de Lorière, le nouveau maître du Pesle tient le haut du pavé à Brains ; il possède la plus grande partie des marais.

LA VOIX DES PAYSANS

Serrés dans les villages blottis en lisière du marais ou sur les pentes des coteaux qui le dominent, les paysans n'ont pas la parole : le droit de naviguer sur la rivière ne leur appartient pas ; celui de pêcher non plus. En outre, les marais sont recouverts d'eau bien souvent plus de six mois dans l'année, ce qui rend aléatoires le pâturage des bovins et la fauche. Plutôt que les contentieux individuels ou à quelques-uns qui les laissent empêtrés dans les justices seigneuriales, c'est l'expression ou la protestation collective qui peut donner consistance à leurs points de vue d'hommes de peine.

Nous avons retenu trois épisodes et un état des lieux donné par la taxe de capitation.

1685. Une centaine de paysans, vassaux de Jean-Baptiste DE CORNULIER, seigneur du Pesle, armés de fourches et de faux, se précipitent chez lui et menacent de le tuer « *parce qu'il avait fait renfermer certains marais auxquels ils prétendaient avoir droit* ». Autrement dit, il avait mis d'autorité une clôture autour de marais qui avaient un usage commun. Le seigneur repoussa ses agresseurs avec ses domestiques armés de fusils. La justice fut saisie, mais il est peu probable que les paysans obtinrent gain de cause. (Ernest DE CORNULIER, *Généalogie historique de*

la maison de Cornulier, 1889, p. 215)

1712. En vue de réaliser un canal d'écoulement des eaux du lac de Grand Lieu et du Tenu vers la Loire, BINET DE JASSON a déposé une requête auprès du Roi. Celui-ci ordonne une enquête. Le procureur du roi qui en est chargé, André BOUSSINEAU, passe la nuit du 7 au 8 juin 1712 au presbytère de Brains, après avoir entendu au cours de la journée les gens de Port-Saint-Père et de Saint-Léger. Il a fait le récit de ses auditions : « *Et advenant le lendemain, mercredi 8 juin 1712, environ les six heures du matin, nous, commissaires susdits, ayant fait savoir et connaître notre qualité, et l'effet de notre Commission audit sieur Mathurin de Luen, Recteur de Brain, il nous a déclaré que depuis sept ans qu'il est Recteur de cette Paroisse de Brain, il a vu, dans une année seiche, que les marais et rives dudit acheneau qui sont à présent en partie couverts d'eau furent fauchés, que même les chevaux et charrettes passaient dans lesdits marais en beaucoup d'endroits, et que, quoique l'eau fût fort basse dans ledit acheneau, les bateaux ne*

laissaient pas d'y passer, et nous a en outre déclaré que le général de la Paroisse s'étant assemblé, aux fins de l'assignation donnée aux Propriétaires et prétendants droits et intérêts aux marais qui sont le long dudit acheneau, ils auraient arrêté et chargé les Fabriqueurs, nommés François Riellan et Laurent Debec, de déclarer pour ledit général, n'avoir moyens empêchant le dessèchement proposé, même de déclarer y consentir, et d'offrir de contribuer pour ce qu'ils se trouveront avoir de marais et terrains sujets aux inondations, à raison de cinquante sols par journal (1 journal = ½ hectare), une fois payé, pour ce qui s'en trouvera de desséché. » Les habitants de Brains sont donc d'accord pour la réalisation du canal de Buzay qui va permettre une meilleure utilisation des marais. Les fabriqueurs, autre nom des marguilliers, auront à établir la liste des propriétaires des marais et usagers des communs concernés qui devront contribuer financièrement aux travaux. BOUSSINEAU reprend la route de Port-Saint-Père « *afin de continuer la visite dudit acheneau et écours d'eau du lac de Grand Lieu, et faire sonder la profondeur d'icelui*







En-tête du rôle de capitation de 1740 (ADLA)

jusqu'audit lac »... Le canal sera effectivement percé. La partie aval du Tenu, entre le nouvel exutoire et la Loire prendra le nom d'Etier de Vue.

1740. Près d'un siècle avant l'établissement du cadastre, le rôle de la taxe de capitation de cette année-là, impôt qui frappe chaque « chef de feu », apporte une vision intéressante du peuplement. Ainsi, la Gautronnière a 26 imposables, la Joussinière 17, le Petit-Pesle 16, le Grand-Pesle 15, la Villabeau et la Bar-

botinière 14, la Proutière et le Barré 8. Des Pesles à la Proutière, les rives du marais et les coteaux qui les aspectent constituent donc une sorte de croissant fertile qui a poussé la population à s'y installer depuis fort longtemps sans doute. Cette densité expliquerait la spontanéité et l'importance de la mobilisation contre de Cornulier en 1685.

1789. Le roi a convoqué les Etats Généraux. Chaque paroisse est invitée à rédiger son cahier de doléances. Des

modèles circulent, mais il y a toujours possibilité d'ajouter des préoccupations locales. Et la pêche dans l'Acheneau en est une pour les habitants de Brains qui adoptent leur cahier le 5 avril 1789. « Article 15 : Que la liberté de la pêche en la rivière de l'Acheneau soit accordée à tout propriétaire, habitant de la paroisse de Brains, qui paye

les dessèchements des marais pour l'entretien du canal du lac de Grand Lieu à la rivière sans qu'il soit empêché par qui que ce soit, que par Sa Majesté. » Parmi les autres paroisses riveraines de l'Acheneau, seules, celles de Port-Saint-Père et de Cheix ont émis une revendication semblable.

DES PROJETS CHIMÉRIQUES

Le 18^{ème} siècle constitue l'âge d'or du commerce nantais, mais on sait combien la navigation était difficile dans l'estuaire encombré de bancs de sable et soumis à des courants surnois. Les navires qui reviennent des Antilles, chargés de canne à sucre, doivent jeter l'ancre en rade de Paimbœuf ; leur cargaison est ensuite transférée sur des barges pour remonter à Nantes. Sur un plan économique, le processus n'est guère satisfaisant.

C'est dans ce contexte que le marquis DE BRIE-SERRANT, fraîchement acquéreur de la seigneurie de Retz puisqu'il en est propriétaire seulement depuis 1779,

dépose en 1786 un ambitieux projet de liaison de Nantes à la mer, par un canal qui relierait la Loire à Pornic. Pour cela, s'appuyant sur le réseau hydraulique existant, il créerait des voies d'eau artificielles connectant les différentes sections. De droite à gauche sur le plan, le tracé préconisé fait relier le ruisseau du Vieux Four, près d'Indret, au marais du Barré, au prix d'une tranchée conséquente ; de là, l'Acheneau serait empruntée jusqu'à son confluent avec la Blanche. Ce modeste cours d'eau serait alors utilisé jusqu'à Saint-Hilaire-de-Chaléons. Le concepteur du projet envisageait ensuite le franchissement



Projet de BRIE-SERRANT

12

artificiel du plateau, au sud de la forêt de Princé, pour opérer la liaison avec le canal de Haute-Perche qui se jette dans la ria de Pornic. L'instruction du dossier sombra dans la tourmente révolutionnaire d'autant plus que le District de Paimboeuf, administration nouvelle, voyait d'un mauvais œil un tel projet qui condamnait l'activité portuaire de cette ville.

Après la promulgation de la loi sur l'aménagement des marais en 1807, NAPOLEON 1^{er}

recommande au Préfet d'encourager les dessèchements envisagés par DE JUIGNÉ, propriétaire du lac.

Ainsi, apparaît en 1812 le plan d'un canal d'évacuation des eaux de Grand Lieu, un « émissaire » qui, notamment sur Port-Saint-Père, à hauteur du territoire de Brains, couperait les méandres de l'Acheneau entre le Port-Hamoneau et la Prouitière. C'est la suggestion d'un ingénieur des Ponts et Chaussées, PLANTIER. (cf D. PIERRELÉE, op

cit, p.171) Mais comme l'écrit celui-ci : « *tout le 19^{ème} siècle se résume à une lutte acharnée entre le Comte de Juigné et le syndicat du canal de Buzay, ce dernier récusant à peu près tous les projets d'assèchement du lac.* » (p.175) Nous reviendrons un peu plus loin sur ce syndicat de marais.

Derrière ces plans, se révèle le souci d'optimiser l'usage agricole des marais et la navigation. En cette première moitié du 19^{ème} siècle, s'ajoutent des préoccupations de santé publique, les eaux croupissantes étant considérées comme la cause de bien des maladies. Le docteur Jules-Aris-

tide GÉLY préside une commission chargée par le Préfet d'examiner la question. Son rapport, publié en 1856, qui s'intitule : « *Etudes hygiénistes relatives au dessèchement du lac de Grand Lieu* », couvre les communes riveraines du lac et a été étendu à Saint-Léger, Port-Saint-Père et Brains, celle-ci « *éloignée mais sous le coup des émanations marécageuses* ». *Evoquant l'aspect général du pays environnant le lac, Gély le trouve agréable et, dit-il « sans être riches, les habitants ne présentent point l'apparence de la misère et du dénuement. Les maladies qui règnent dans ce bassin se rattachent d'une manière plus directe à*



Projet de l'ingénieur des Ponts et Chaussées PLANTIER

la présence de l'humidité des marais. Les fièvres intermittentes s'y montrent chaque année et reparaissent souvent sous forme épidémique. » Sa qualité d'observateur est intéressante. Voici ce qu'il écrit sur Brains dans le chapitre qu'il intitule « Topographie des communes » : « Sol assez élevé. Cependant la commune possède en communs d'immenses marais qui sont très négligés, dépourvus de rigoles et qui dessèchent très mal. Aussi, la mortalité y est toujours plus forte que dans les communes de Port-Saint-Père et Saint-Léger, qui paraissent cependant plus exposées aux influences marécageuses. Cette différence est surtout remarquable pour les années 1831-1840 pendant

lesquelles les deux communes riveraines de l'Acheneau ont beaucoup gagné par suite de l'amélioration de leurs marais, tandis que la commune de Brains est demeurée au même taux, faute des mêmes précautions. Il y a cependant dans cette commune des cultivateurs riches. Presque tous les villages sont habités par des hommes possédant de l'aisance ; mais il y a beaucoup de saleté et d'ivrognerie. » D'une manière allusive, GÉLY attribue la diminution des décès – quelques unités - sur Port-Saint-Père et Saint-Léger, entre 1831 et 1840, aux travaux diligentés par M. de Grandville : canal de l'Étier entre le lac et l'Acheneau, sous-entend-il.

LE MARAIS AUX EXPLOITANTS

Une affaire de propriétaires : la société du canal de Buzay.

La société du canal de Buzay, constituée en vertu de l'arrêt du Conseil du Roi du 14 février 1713, devient le 28 septembre 1830, une association syndicale de propriétaires, selon la formulation administrative ampoulée

de l'époque : « Louis-Philippe, roi des Français, A tous présents et à venir, salut... Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit : article 1^{er}. Les propriétaires de marais situés autour du lac de Grand Lieu et le long des rivières

de la Boulogne, du Tenu, de l'Ognon et de l'Acheneau formeront une association sous le nom de « Canal de Buzay ». Dans « Le Développement Agricole au 19^{ème} siècle en Loire-Atlantique » (éd. C.H.T.Nantes, 1994) René Bourrigaud souligne que « la superficie des marais n'évolue pas au cours de cette période mais la plupart ont quasiment changé de nature : de marécages insalubres, ils sont devenus des

prés-marais. Leur mise en valeur est plus précoce que celle des landes : elle a lieu surtout entre 1820 et 1850 ». Et l'auteur de citer les travaux entrepris par la Société du Canal de Buzay : en 1802, 1830, puis de 1881 à 1887. Aujourd'hui, la Société du Canal a en charge l'entretien de 3.560 ha de marais, sur 16 communes, répartis entre 1.800 propriétaires.

Place aux cultivateurs

Le constat de René BOURRIGAUD sur la mutation des marais, éclaire celui qui peut être fait

à Brains à partir de deux indicateurs à 45 ans de distance : le cadastre napoléonien de



Extrait du cadastre napoléonien (entre le Petit Pesle et la Barbotinière)

1828 ; la surface des marais et le nombre de propriétaires adhérents à la Société du Canal en 1873.

Avec le cadastre de 1828, c'est une situation d'Ancien Régime qui paraît s'être perpétuée. Précision : la surface totale des marais est arrêtée à 101 ha. Elle ne comprend pas le commun du Barré, qui s'étend de ce village à la Grande Douve, sur 58 ha, désigné

« *pâtur*e ». Cette qualification est liée à la topographie : la partie située au nord de la chaussée de la Gautronnière est un « *bas-fond de tête de marais* », disent nos agronomes contemporains. D'une altitude un peu plus élevée que l'Acheneau, ce marais n'en reste pas moins partie intégrante de sa vallée. Mais, restons-en aux données cadastrales (dont l'analyse est grandement facilitée par la numérisation effectuée par Jean-Paul LANDRE) :

Noms des propriétaires	situation des marais	superficie totale	nombre de parcelles
Vve Vassal	Pesle, Cheval, Bœufs	55 ha	13
Binet de Jasson	marais heureux, Proutière	20 ha	4
Allotte	la Guerche	5 ha	2
commun	la Proutière	11 ha	1
divers agriculteurs	marais Bouriaux	10 ha	47

En 1835, Mme VASSAL, qui possédait la Cour du Pesle et son damier de 13 marais, délimités par de petites douves, tels que les avait DE CORNULIER au début de la Révolution, décide de regagner Nantes pour y finir ses jours. (Elle est décédée en 1840 à l'âge de 84 ans). Les nouveaux acquéreurs ne garderont pas ces terres humides. Il en sera de même pour les DE CADOUDAL qui succèdent par

mariage aux BINET de Jasson et pour les héritiers de Prudent ALLOTTE à la Guerche. Le registre de la société du Canal énumère en 1873 pour Brains 170 propriétaires imposés pour 150 ha. (ADLA 3P25/12). Nombre qui comprend les récents bénéficiaires des partages des communs de la Proutière et du Barré, ce dernier ayant obtenu le statut de marais.



Le cadastre en 1967 (entre le Petit Pesle et la Barbotinière)

Le cadastre rénové de 1967 est particulièrement éclairant sur le poids des prairies inondables dans les structures agricoles : même si le nombre d'exploitations avait décliné par rapport à ce qu'il était en 1900, chaque cultivateur tenait à son marais, source de diversification des conditions d'élevage des bovins. Si l'instituteur Jean DENYS affirmait en 1899 qu'il n'y avait pas de pauvres à Brains, c'est bien

parce que les 80 % de ruraux tiraient parti au mieux de leur terroir. Avec le plan de 1967 sautent aux yeux ces lanières démesurées qui s'étirent entre le chemin ou la servitude d'accès et la limite opposée souvent constituée par une douve importante. Sur le côté, les fossés d'écoulement n'apparaissent pas sur les documents graphiques, mais ils sont bien réels et leur entretien incombe aux riverains.



Les marais en hiver (photo mairie de Brains)

Le conseil municipal fait écho aux difficultés.

Les travaux entrepris depuis 1714 pour améliorer l'écoulement des eaux du bassin de Grand Lieu vers la Loire n'ont jamais eu le résultat escompté. En 1864, le Conseil Municipal ne cache pas sa colère, en réclamant, entre la Gautronnière et la Joussinière « *la construction d'une digue et d'un pont, la chaussée actuelle étant couverte d'un mètre cinquante d'eau pendant la moitié de l'année. De ce fait, un certain nombre d'administrés vont au Pellerin, tant pour les offices religieux que pour la scolarité de leurs enfants.* » Ce vœu trouvera sa réponse avec

la réalisation de la route départementale n° 211, qui rendra obsolète le chemin du bourg à Jasson, lequel contournait le marais du Barré par le nord en passant par la Noue Blanche, puis par l'actuel carrefour de la Croix du Bignon et enfin par la Villabeau.

Mais la question des inondations périodiques demeure, car, s'adressant au Préfet le 11 août 1878, le Conseil « *se plaint des dommages que cause cette année aux riverains de l'Acheneau, soit sous le rapport de la santé publique, soit au point de vue de l'agriculture, la hauteur extraordi-*

naire des eaux de cette rivière ». Dans sa lettre du 18 novembre, le Préfet reconnaît que *« le niveau particulièrement élevé provient de l'énorme quantité d'eau tombée cette année et de l'insuffisance des débouchés des émissaires des eaux de la vallée de la Loire ».* Il ajoute de manière rassurante : *« Il est préconisé l'approfondissement et l'élargissement du canal de Buzay et l'accroissement du débouché du pont de Port-Saint-Père... Le programme est soumis à l'approbation du Ministre des Travaux Publics... »* Les travaux seront effectivement réalisés, la décennie suivante.

Le Conseil se montre également vigilant sur le curage périodique des cours d'eau qui aboutissent à l'Acheneau via les marais, en sollicitant le Préfet, compétent en la matière. Ainsi, celui-ci ordonne en 1928 qu' *« il sera procédé au curage général à vieux fonds et à vieux bords du ruisseau du Bourgin (en bas de la Guerche), jusqu'au pont du marais des Bœufs. »* En 1930, la même formulation, ancestrale sans doute, mais suggestive, est reprise pour *« le ruisseau qui va de la Villabeau, en récoltant les eaux de la RN 23 à la douve du marais du Barré ».*



Chaland accosté (carte postale ancienne ADLA)

LA NAVIGATION ET LES PORTS

Le Tenu et l'Acheneau ont toujours été utilisés pour la circulation des marchandises. Après la Révolution, règlements et rapports de l'Administration abondent, soulignant l'importance de l'eau dans les échanges commerciaux. Dans son « *Histoire de la navigation intérieure de la France* » (1829), Joseph DUTERS note pour l'Acheneau : « *Les bateaux employés sur cette rivière n'ont que 6 à 12 m de longueur, de 2,60 m à 3 m de largeur et tirent de 0,64 à 1 m d'eau... On transporte par cette rivière de la chaux, des engrais, des vins, des eaux-de-vie, des grains et des foins.* » Plus tard, selon les statistiques relevées par Guy PERRUCHAS (*La batellerie sur l'Acheneau, le Tenu, le lac, l'Ognon, la Boulogne, manuscrit, 1992*), le trafic global annuel oscillera, de 1858 à 1892, entre 15.000 et 38.000 tonnes ; il comprend alors une part importante de matériaux de construction et non plus seulement des productions agricoles. D'une manière générale, le tonnage se répartit à raison des deux

tiers pour la « *descente* », les importations, et d'un tiers en « *remonte* », les exportations. C'est ce que confirme une statistique de 1865 dressée par les Contributions indirectes : en descente, ont été enregistrés 903 bateaux chargés et 27 vides ; en remonte, 523 chargés et 45 vides.

Au fil du temps les embarcations évoluent : il y a bien sûr toujours la voile, puis aussi les « *piautres* », sortes de godilles, qui équipent les chalands de vieille génération. Elles feront place à des gouvernails classiques pour la seconde génération. En 1926, lorsqu'ils circulaient en direction de la Loire, les $\frac{3}{4}$ des bateaux étaient tirés par des ausières ou descendaient au fil de l'eau, le dernier $\frac{1}{4}$ étant tracté par des canots à moteur ; à la « *remonte* », la proportion était inversée. Le trafic restait somme toute modeste : il n'y avait guère plus de 2 ou 3 bateaux par jour à glisser devant la rive brennoise de la paisible Acheneau, dans les années ordinaires. S'il avait résisté au développement des lignes secondaires de chemin

de fer dans le dernier quart du 19^{ème} siècle, le commerce fluvial s'avouera vaincu face au transport routier qui prend son essor dès la fin de la Première Guerre.

Venons-en aux deux ports de Brains. Il y a d'abord des dénominations qui peuvent prêter à confusion : le Port-Hamoneau est souvent appelé « *le Pêlé* » par l'administration ; l'officiel port aux Bretons est pour les bretonnois le « *port des Rochettes* ». On observera qu'il n'y a aucune construction au Port-Hamoneau avant 1840 : la première maison sera habitée un peu après par les VOLLARD dont le chef de famille est maçon, puis par les CHARPENTIER, agriculteurs. Le bâtiment rural proche n'a, semble-t-il, aucun rapport privilégié avec la navigation, même si Marie DROUET née CHARPENTIER se souvient y avoir vu stockés des sacs de chaux dans son enfance. En ce qui concerne les Rochettes et le port aux Bretons, entre la Prouitière et la Barbotinière, il s'agit de deux lieux dits cadastraux qui se touchent. Les seigneurs, tant de Jasson que du Pesle, avaient bien fait aménager des chalandières autrefois, mais elles n'étaient plus adaptées aux

activités commerciales qui ont eu cours par la suite. Guy PERRUCHAS, à la lumière des archives qu'il a étudiées, affirme que le Port-Hamoneau était quasiment inexistant en 1880. Dans le tableau détaillé du trafic des ports de l'Acheneau en 1895 : rien pour les Rochettes. On peut néanmoins se demander si toutes les opérations commerciales étaient bien enregistrées, car, en 1849, le Conseil Municipal de Brains refuse de participer au financement de la route de Port-Saint-Père au Pellerin, arguant que « *les 4/5 des produits de la commune s'importent par le Port-Hamoneau* ». De même, en 1861, il protestera contre le refus du Préfet de classer la route qui y mène comme chemin de petite vicinalité en faisant observer que « *le Port-Hamoneau est pour la moitié de la commune le seul et unique endroit où l'on puisse embarquer les vins, les grains, et enfin tout ce que le pays produit, et aussi le seul endroit où l'on vient chercher les engrais et les matériaux* ». Notons encore que dans sa monographie de 1899, l'instituteur Jean DENYS mentionne que « *le Port-Hamoneau reçoit des chalands qui viennent y amener de la chaux et qui s'en*

retournent chargés de sable et de vin. Le port de la Rochette expédie également des vins ». Quant à ce dernier lieu, des personnes ayant vécu dans les villages proches au début des années trente, se souvenaient de débarquements de chaux et de chargements de barriques de vin, rares mais bien réels. Madeleine HÉRET née COLIN, native de la Proutière, disait en 2011 : « *Il y avait un buisson aux Rochettes près duquel on déposait les barriques pour l'expédition. Arrivait là des pierres de chaux, destinées à la vigne. La chaux était transportée dans un trou près de la ferme où on l'éteignait avec de l'eau. Plus tard, la chaux sera conditionnée en poudre et en sac* ». Y avait-il une sous-répartition des marchandises sur des barques à partir d'un port plus important comme Messan, ce mode opératoire n'étant pas pris en compte par l'administration ? Pour finir, il convient de souligner que les ports de l'Acheneau, à Brains comme ailleurs, n'étaient équipés d'aucun matériel de manutention : tout se faisait à la pelle et à la brouette.

Ce qui marque l'histoire du Port-Hamoneau, c'est essentiellement l'exportation de sable rouge, entre 1890 et 1936, pour les hauts fourneaux de Trignac, créés pour couvrir les besoins en acier des chantiers navals de Saint-Nazaire. En voici le récit écrit par Guy PERRUCHAS : « *Le secteur des Pêles, sur Brains comme sur Port-Saint-Père, est riche en sable rouge de grain très fin. L'industrie est friande de cette marchandise : pourquoi faire ? Tout simplement du sable de fonderie. L'exploitant de la carrière remplissait à la pelle le tombereau auquel était attelé un cheval qui se rendait bien souvent seul au port ; il connaissait la route. Là, quelqu'un d'autre vidait le tombereau à la pelle et à la brouette bien évidemment, chargeait le chaland accosté et réexpédiait l'attelage vide pour une nouvelle tournée. Une fois le chaland rempli, il n'avait plus qu'à se diriger vers les fonderies de Trignac ; les chalands « Châteaurenault, Risque-Tout, Jeune Pierre », d'une capacité respective de 88, 37 et 35 tonnes, étaient souvent affectés à ce transport. Ce qui représente pas mal de voyages pour atteindre 3.000 tonnes dans les meil-*

leures années... Les carrières, avec la fermeture des fonderies, cesseront toute activité en 1936. Il faudra attendre 1939 pour revoir des chalands au Port-Hamoneau livrant des matériaux, mais ce sera le chant du cygne.

Les activités d'expédition du sable rouge ont vraiment été cycliques, pouvant varier du simple au double d'une année à l'autre. 1892, 1897 à 1903, 1908 à 1913, 1916 à 1918, 1928, se sont avérées les périodes les plus fastes, où le chiffre de 2.500

tonnes fut dépassé. Aucune trace n'est aujourd'hui visible de la navigation commerciale sur l'Acheneau. On peut seulement repérer sur une carte postale du Port-Hamoneau de la fin des années vingt, émergeant à peine, le quai de bois où les chalands s'amarrèrent. On retiendra les noms de deux propriétaires-exploitants des carrières : Léon LÉONARD, puis Charles TENOU, son contremaître, à partir de 1920.

CONCLUSION

Partie intégrante du bassin de Grand Lieu, la section brennoise de l'Acheneau et de sa vallée en assume l'histoire et les enjeux d'aujourd'hui. Elle marque profondément l'identité de la commune et nombre d'habitants ont dans leur mémoire d'agriculteur, de pêcheur, de chasseur ou de promeneur assidu, des souvenirs et des savoirs qui mériteront d'être consignés.

Yves LOSTANLEN
Février 2014

Mairie de BRAINS

2 place de la Mairie - 44830 BRAINS
Tél : 02 40 65 51 30 - Fax : 02 40 32 68 96
info@mairie-brains.fr - www.mairie-brains.fr



Photo Y. Le Ber

Conception GRAPHICOM - 02 40 65 40 60 - www.graphicom.tm.fr

